



Objectifs :

- Appréhender le contexte particulier que constitue l'intervention sur site industriel,
- Comprendre les risques liés à l'activité industrielle, les risques induits par la présence simultanée de plusieurs entreprises,
- Comprendre le contenu et l'intérêt du plan de prévention et des procédures associées,
- Savoir réagir en cas de situations dégradées, d'incidents notables et d'accidents,
- Intégrer la nécessité vitale d'un comportement responsable en matière de sécurité et du respect des procédures et consignes et acquérir une culture sécurité

Public concerné :

- Toute personne d'une entreprise extérieure intervenant sur Site industriel,
- Personnel exécutant,

Pré requis :

Pas de requis nécessaire.

Moyens matériels à fournir par les participants :

Non concerné.

Encadrement - formateur :

Formateur pour adultes, expert en prévention des risques au travail.

Lieu, durée, dates, tarifs, horaires :

- Lieu : intra entreprise.
- Durée : 1 jour, soit 7h00
- Dates, tarifs, horaires : nous contacter / informations (planning, tarifs) sur : <https://www.a2prevention.com>.

Modalités d'organisation :

Maximum 12 stagiaires par session.

Accessibilité Personnes en Situation de Handicap :



Nos formations sont accessibles sous conditions.
Merci de nous consulter au préalable pour vérifier si certains aménagements sont nécessaires.

Conditions générales de vente :

Communiquées avec la convention.

Méthodes pédagogiques :

Apports théoriques en salle avec support multimédia (diaporama, vidéo).
Études de cas.
Support pédagogique remis au stagiaire.

***Organisée par un organisme tiers labellisé par l'UIC Aquitaine**

Moyens pédagogiques :

PC ou tablette et vidéoprojecteur ainsi que ressources multimédia.

Évaluation pédagogique :

Contrôle des connaissances via un questionnaire à choix multiples (QCM).

Évaluation de l'action de formation :

Cette formation fait l'objet d'une mesure de la satisfaction globale des stagiaires sur l'organisation et les conditions d'accueil, les qualités pédagogiques du formateur ainsi que les méthodes, moyens et supports utilisés.

Mode de validation / Sanction :

Attestation individuelle de fin de formation/ certificat de réalisation.

Validité/ Suite de parcours :

Recyclage tous les 3 ans.



Contacts / renseignements

Tel : 05 59 64 04 42

formation@a2prevention.com



PROGRAMME DE LA FORMATION

1. Contexte et enjeux de la sécurité :

Notions de danger, d'exposition, de risque, de prévention et de protection.

Statistiques sur les accidents de travail, de trajet et les maladies professionnelles.

Les conséquences humaines, matérielles et économiques d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle.

Le rôle et la responsabilité de chacun dans la prévention de la sécurité et de la santé au travail.

2. Risques et moyens de protection / Prévention :

Circulation et accès aux sites, Risque chimique, Amiante, Incendie / Explosion (ATEX), Electricité, Risque machines, Risque thermique (points chaud / froid), Bruit, vibrations, Travaux en hauteur, Manutention mécanique / Levage, Manutention manuelle, Travaux en espaces confinés, Désordre, Travaux de fouilles et à proximité de réseaux et canalisations, Pression et nettoyage haute pression, Rayonnements ionisants et non ionisants, Sablage, Risque biologique et légionnelle, Travaux à proximité de voies ferrées, Risque d'appontements ...

3. Organisation de la prévention lors des interventions :

Les principaux risques.

Le Plan de Prévention.

Les Autorisations de travail et les différents permis.

Les consignes et les modes opératoires.

La Consignation et déconsignation.

4. Rôle et responsabilité du titulaire d'un certificat de Niveau 1

Nécessité de préparer le travail, de respecter les mesures de plan de prévention, de l'autorisation de travail et des permis spécifiques.

Réactivité, conduite à tenir en cas d'écart avec les mesures ou de situation dégradée.

Le droit de retrait devant un danger grave et imminent.

Conséquences du non-respect des procédures et des consignes et de la non-qualité du travail.

Évaluation pédagogique :

Questionnaire à choix multiples (QCM).

Passerelles : Non concerné.

Débouchés professionnels :

Utilisable dans plusieurs secteurs d'activités professionnelles (industries, collectivités, BTP, génie civil et militaire, ...)

Équivalence : Non concerné.

Références réglementaires :

Directive 98/24/CE : fixe les prescriptions minimales en matière de protection des travailleurs contre les risques, pour leur sécurité et leur santé, qui résultent ou sont susceptibles de résulter des effets produits par des agents chimiques présents sur le lieu de travail....

Arrêté du 8 juillet 2003 :

« L'employeur doit en premier lieu évaluer les risques générés par toutes les activités de l'entreprise pouvant exposer à des agents chimiques, que ce soit des produits utilisés comme tels ou générés par une activité ou un procédé sous la forme de gaz, poussières ... »

Version mars 2023